

## FORUMS POUR L'ENTOURAGE

# MA MÈRE BOIT ET ME FRAPPE, DOIS-JE PORTER PLAINTE ?

---

Par **Someone** Posté le 10/10/2023 à 01h02

Bonjour,

J'ai un peu plus de 20 ans cela fait environ 30 ans que ma mère boit. Quand j'étais plus jeune ce n'était pas dérangeant car elle "vivait" avec et à part avoir honte d'elle cela ne me dérangeait pas plus que cela.

Ma mère à toujours été dans le déni et ne se rend pas compte de son alcoolisme ni quand elle est bourrée. Actuellement ma mère est handicapée à 80% (capable de se déplacer, ne peut que marcher, utilise une aide au déplacement et a une aide de vie pour la toilette et le ménage) et sous curatelle renforcée.

Il y a peu elle a fait plusieurs aller-retours à l'hôpital pour différents problèmes de santé, le dernier ayant pour but de la sevrer sans lui en parler. On lui a diagnostiquer une stéatose hépatique mais n'a pas pris conscience de la situation. Je tente tant bien que mal de lui ouvrir les yeux mais rien n'y fait. Souvent on s'engueule à ce propos surtout quand elle est saoule.

Parfois ces éclats de voix finissent par des insultes, des propos rabaissant ou des coups de sa part. Elle ne me fait pas de marque car elle ne frappe pas assez fort pour que j'ai des coups sur moi (si je ne les ai pas esquiver avant). Elle joue de sa situation d'handicapée en se disant que dans tout les cas ce sera elle la victime.

Depuis peu elle me menace de me faire partir de la maison sous prétexte que je suis majeure (je suis actuellement en pause dans mes études et je viens de commencer un nouveau travail donc je n'ai pas encore de revenus pour le moment). Elle me frappe quasiment chaque soir et une fois elle a tenter de me tuer.

J'ai pu avoir une conversation avec un gendarme et il m'a conseillé de la faire interné de force si la situation devenait trop complexe plutôt que de porter plainte car cela ne mènerait rien judiciairement car aux moment des faits ma mère est à chaque fois bourrée.

Je voulais donc savoir ce que je pouvais faire contre elle pour lui faire ouvrir les yeux (j'ai essayer toutes les manières douces et je pense que maintenant il n'y a que la manière forte qui peut fonctionner sur elle). J'ai donc :

- Soit le choix de la faire rentre en hôpital psychiatrique pour une cure forcée (mais il y a peu de chance qu'elle arrête de boire après)
- Soit porter plainte contre elle pour coups et tentative de meurtre (et on peut potentiellement rajouter traumatismes psychologiques). Je souhaiterais savoir si juste parce qu'elle a bu elle est réellement "immunisée" de toutes sanctions judiciaires.

J'espère avoir été assez claire  
Merci de m'aider

## 1 RÉPONSE

---

**paradoxconfus** - 10/10/2023 à 09h32

Bonjour,

La consommation de substance et d'alcool sont des circonstances aggravantes lors d'infractions ou de délits.

Si vous décidez de porter plainte, il ne faut pas le faire pour lui ouvrir les yeux sur son addiction, mais pour vous protéger.

Le déni est une forme de protection dans l'addiction. Votre maman est la seule qui puisse se sortir de cette addiction.

Vous concernant, vous pouvez prendre soin de vous et sortir de cette maltraitance et violence subit. Vous pouvez continuer à discuter ici, il y a aussi des lieux d'écoute tel que les CSAPA qui accompagne les proches également. Focalisez vous sur vous, prenez soin de vous et le reste suivra (du moins, vous vous sentirez mieux). Pour votre maman, c'est à elle de faire son chemin, vous pouvez choisir de l'accompagner ou non.

Bon courage

---